

## La violence familiale chez les détenus sous responsabilité fédérale : estimations fondées sur un examen des dossiers

Les détenus sous responsabilité fédérale semblent posséder beaucoup des caractéristiques que l'on associe habituellement aux hommes qui sont violents envers les membres de leur famille.

Une étude documentaire effectuée récemment<sup>(2)</sup> a révélé que certains facteurs démographiques (par exemple, sexe masculin, moins de 30 ans, sans emploi) et psychologiques (par exemple, colère, agressivité et immaturité), ainsi que certains facteurs liés aux attitudes (par exemple, rejeter la responsabilité sur les autres, donner des définitions rigides aux rôles des hommes et des femmes) et aux comportements (par exemple, consommation abusive d'alcool ou de drogue, menace de suicide ou d'homicide), constituent des caractéristiques des auteurs de violence. Toutefois, dans les ouvrages sur le comportement criminel<sup>(3)</sup>, beaucoup de ces facteurs sont associés au comportement criminel en général.

En outre, les antécédents de comportement violent des détenus sous responsabilité fédérale donnent à penser que ce groupe présente des risques élevés de violence à l'égard de la famille.

Cet article résume les résultats d'un examen des dossiers qui a été effectué récemment par le Service correctionnel du Canada; cette étude fournit des preuves empiriques à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les détenus ont tendance à être violents envers les membres de leur famille. Dans les dossiers officiels d'une grande proportion des détenus choisis au hasard, on a trouvé des indications qu'ils ont commis des actes de violence familiale sous une forme ou une autre.

### **Méthodologie**

Cet examen des dossiers a été effectué dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du Service correctionnel du Canada; il s'agissait de la première étude nationale visant à déterminer l'étendue de la violence familiale chez les détenus sous responsabilité fédérale.

Les chercheurs ont consigné **toutes** les preuves de violence contre les membres de la famille (accusations au criminel et rapports non officiels) que contenaient les dossiers des détenus. Les éléments liés à la victimisation des détenus pendant leur enfance ont aussi été relevés.

L'échantillon de l'étude était composé d'hommes qui avaient été admis dans les établissements du Service entre juin et novembre 1992. On a choisi au hasard 935 dossiers et on les a examinés. Ce nombre représente environ le tiers des délinquants admis au cours de cette période (il y a eu 2806 admissions au total). On a effectué une stratification de l'échantillon par région afin d'augmenter le nombre de dossiers choisis au hasard dans les petites régions.

### **Caractéristiques démographiques et types d'infractions**

Les caractéristiques fondamentales de l'échantillon étudié étaient très semblables à celles de l'ensemble des délinquants admis dans les établissements fédéraux au cours de la période. L'âge moyen (au moment

de l'admission) de l'échantillon était de 31,8 ans, la plupart des délinquants (71,1 %) n'avaient pas terminé leurs études secondaires, 40,5 % avaient déjà été incarcérés dans un établissement fédéral, 41,3 % purgeaient une peine de moins de trois ans et 3,9 % purgeaient une peine d'emprisonnement à perpétuité.

La principale infraction à l'origine de l'incarcération (l'infraction pour laquelle le détenu purgeait la peine la plus longue) était une infraction non sexuelle accompagnée de violence (par exemple, meurtre, homicide involontaire coupable, voies de fait) dans 39,4 % des cas. Environ 20,7 % des détenus avaient été condamnés pour une infraction contre les biens, 15,4 % pour une infraction sexuelle, 11,9 % pour une infraction en matière de drogue et 12,7 % pour un autre type d'infraction.

Au moment de leur admission, 44,6 % des détenus étaient mariés ou vivaient en union de fait. Seulement 16,3 % ont déclaré n'avoir jamais été mariés (mariage ou union de fait) et 18 % avaient déjà vécu au moins trois autres relations conjugales. Environ 59,1 % de l'échantillon avaient des enfants ou des beaux-enfants.

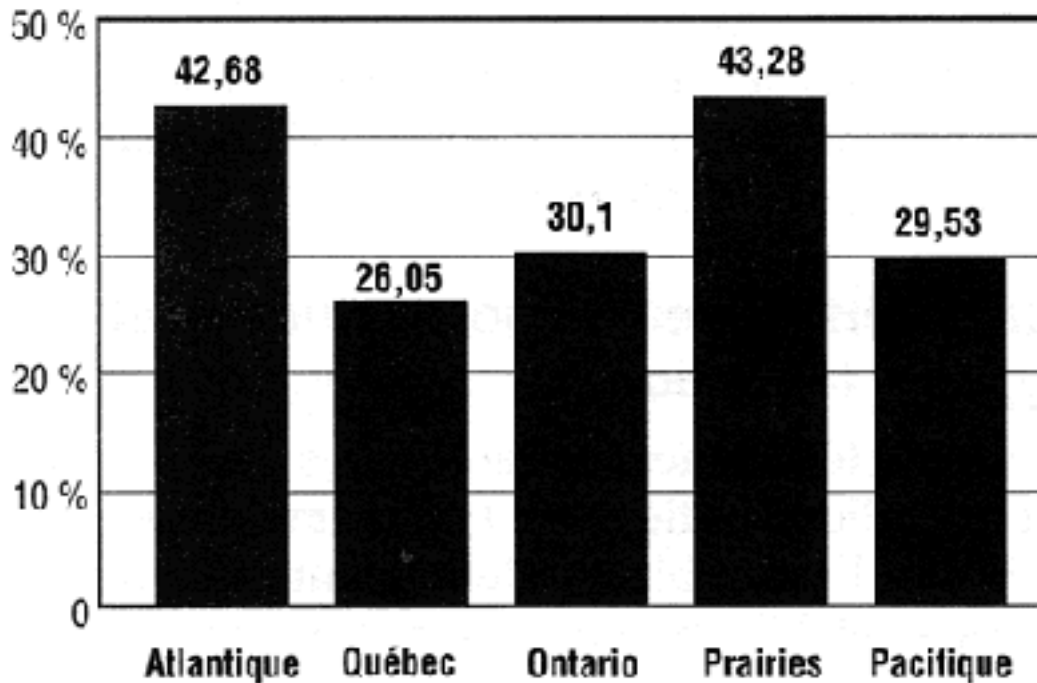
## **Violence familiale**

L'examen des dossiers révèle qu'environ le tiers (33,7 %) des détenus avaient déjà commis des actes de violence envers un ou plusieurs membres de leur famille, qu'il s'agisse de violence sexuelle, physique ou psychologique. Un peu plus d'un dossier sur dix (10,6 %) indiquait que le détenu avait agressé sexuellement un membre de sa famille; dans trois dossiers sur dix (26,9 %), il était question d'agression physique, et dans environ 5 % des dossiers, de violence psychologique.

---

## **Graphique 1**

## Détenus ayant commis des actes de violence familiale, selon la région



En outre, dans plus de la moitié des dossiers (56,3 %) contenant des preuves de violence familiale, on indiquait que plus d'un membre de la famille avait été victime, et dans un peu moins de la moitié de ces dossiers (47,8 %), on laissait entendre que la victime avait eu besoin de soins médicaux.

Cependant, une analyse plus poussée révèle un fait alarmant. Des accusations officielles avaient été portées contre 80,2 % des détenus dont les dossiers contenaient des mentions de violence familiale. Ce taux extrêmement élevé donne à penser que notre estimation de la fréquence de la violence familiale (environ 33 %) est bien inférieure au nombre réel de détenus qui ont été violents envers un ou plusieurs membres de leur famille.

En effet, les recherches révèlent que seule une faible proportion des actes de violence familiale entraîne des accusations au criminel. Ainsi, selon une enquête effectuée récemment par Statistique Canada, seulement 26 % des voies de fait envers une conjointe sont signalés à la police et seulement 28 % des incidents signalés donnent lieu à des accusations officielles<sup>(4)</sup>. Par conséquent, il est probable que notre examen des dossiers a donné lieu à une sous-estimation de la fréquence de la violence familiale chez les détenus sous responsabilité fédérale.

Dans l'ensemble, il y avait une plus grande proportion d'hommes violents dans les régions des Prairies et de l'Atlantique, et les écarts étaient statistiquement significatifs (voir le graphique 1). Il y avait aussi une plus grande proportion d'hommes violents chez les détenus autochtones. En effet, on a trouvé des indications de violence familiale dans 51,9 % des dossiers de détenus autochtones, par rapport à 31,2 % des dossiers de détenus non autochtones.

## Violence conjugale

Les résultats de l'examen des dossiers indiquent clairement que ce sont les femmes qui sont le plus souvent victimes des actes de violence familiale commis par les détenus sous responsabilité fédérale. Dans environ 91,6 % des incidents de violence, les victimes étaient des femmes, et dans seulement 24,2 %, des hommes (il y avait parfois plus d'une victime).

Au total, on a trouvé des indications de violence contre une partenaire dans un quart des dossiers environ. Cependant, près d'un tiers des détenus qui avaient déjà été mariés ou qui avaient vécu en union de fait avaient commis des actes de violence contre leur partenaire (voir le tableau 1).

**Tableau 1**

<b>Violence dirigée contre la partenaire</b>			
<b>Forme de violence</b>	<b>Tous les détenus (935)</b>	<b>Détenus ayant vécu ou vivant une relation conjugale (721)</b>	<b>Détenus n'ayant eu que des fréquentations (153)</b>
Violence sexuelle	2,6%	3,1%	1,2%
Violence physique	22,1%	26,7%	7,4%
Violence sexuelle ou physique	22,9%	27,6%	7,4%
Violence psychologique	4,2%	5,3%	0,5%
N'importe quelle forme de violence familiale	24,1%	29,0%	7,9%
Remarque: Les dossier ne contenaient pas tous suffisamment d'information pour nous permettre de déterminer si un détenu avait déjà vécu une relation avec une patenaire féminine			

La forme de violence signalée le plus souvent envers une partenaire était de loin la violence physique. Il était question beaucoup moins souvent de violence psychologique - seulement dans environ 4 % des dossiers. La méthode de l'examen des dossiers n'est donc probablement pas une source d'information fiable quant à l'étendue de la violence psychologique. En effet, ce type de violence se produit relativement fréquemment dans la population générale<sup>(5)</sup>.

Dans la grande majorité (72,7 %) des cas de violence à l'égard d'une partenaire, des accusations officielles ont été portées. En fait, un cinquième des détenus (21 %) qui avaient déjà eu une partenaire avaient été accusés de violence conjugale. En outre, dans près de la moitié des cas de violence conjugale (46,4 %), on a signalé que la victime avait eu besoin de soins médicaux, et environ la moitié des détenus ayant commis des actes de violence à l'égard de leur partenaire (45,5 %) avaient été violents avec plus d'une partenaire.

### **Violence à l'égard des enfants**

La violence envers les enfants était relativement moins fréquente que la violence à l'égard des partenaires féminines. Les données tirées des dossiers indiquaient qu'environ 13,3 % des hommes qui avaient des

enfants ou des beaux-enfants avaient été violents à leur égard.

La violence sexuelle représentait 83 % des cas de violence à l'égard des enfants. Comme pour la violence conjugale, la majorité de ces cas de violence avaient donné lieu à des accusations officielles (87,3 %).

### **Victimisation durant l'enfance**

Environ la moitié des dossiers de détenus (50,2 %) donnaient à penser que le détenu avait été victime de violence de la part d'un ou de plusieurs membres de sa famille durant son enfance. Ce chiffre inclut la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique, la négligence et le fait d'avoir été témoin de violence à l'égard d'autres membres de la famille (voir le tableau 2).

**Tableau 2**

<b>Victimisation des détenus durant leur enfance (935 détenus)</b>	
<b>Forme de violence</b>	<b>Détenus victimes</b>
Violence sexuelle	12,0%
Violence physique	34,6%
Violence sexuelle ou physique	39,6%
Violence psychologique	8,7%
Négligence	6,8%
Témoignage de violence à l'égard d'un autre membre de la famille	23,8%

Environ un détenu sur dix (12 %) avait été agressé sexuellement par un membre de sa famille, et plus d'un tiers (34,6 %) avaient été agressés physiquement. Beaucoup de détenus avaient aussi été témoins d'actes de violence.

Les dossiers contenaient beaucoup de détails sur la nature de la violence. Dans la plupart des cas de violence physique ou sexuelle (74,7 %), la victimisation avait commencé avant l'âge de cinq ans et une certaine forme de violence avait continué jusqu'à l'âge de 12 à 16 ans.

Les pères étaient le plus souvent les agresseurs (75,7 %), bien que les mères (42,4 %) et d'autres membres de la famille (20,2 %) l'aient parfois été. En outre, dans 5,6 % des cas, l'agresseur était une personne occupant une situation d'autorité dans un établissement.

Pour les détenus qui ont été témoins de violence, il s'agissait le plus souvent d'actes de violence commis par leur père à l'endroit d'autres membres de la famille (84,1 % des cas). La victime était le plus souvent la mère ou une partenaire féminine adulte (67,5 %). Toutefois, dans 63,5 % des cas, les détenus avaient été témoins de violence envers un autre enfant de la famille. Dans l'ensemble, les détenus ont surtout été témoins de violence physique (88,9 %).

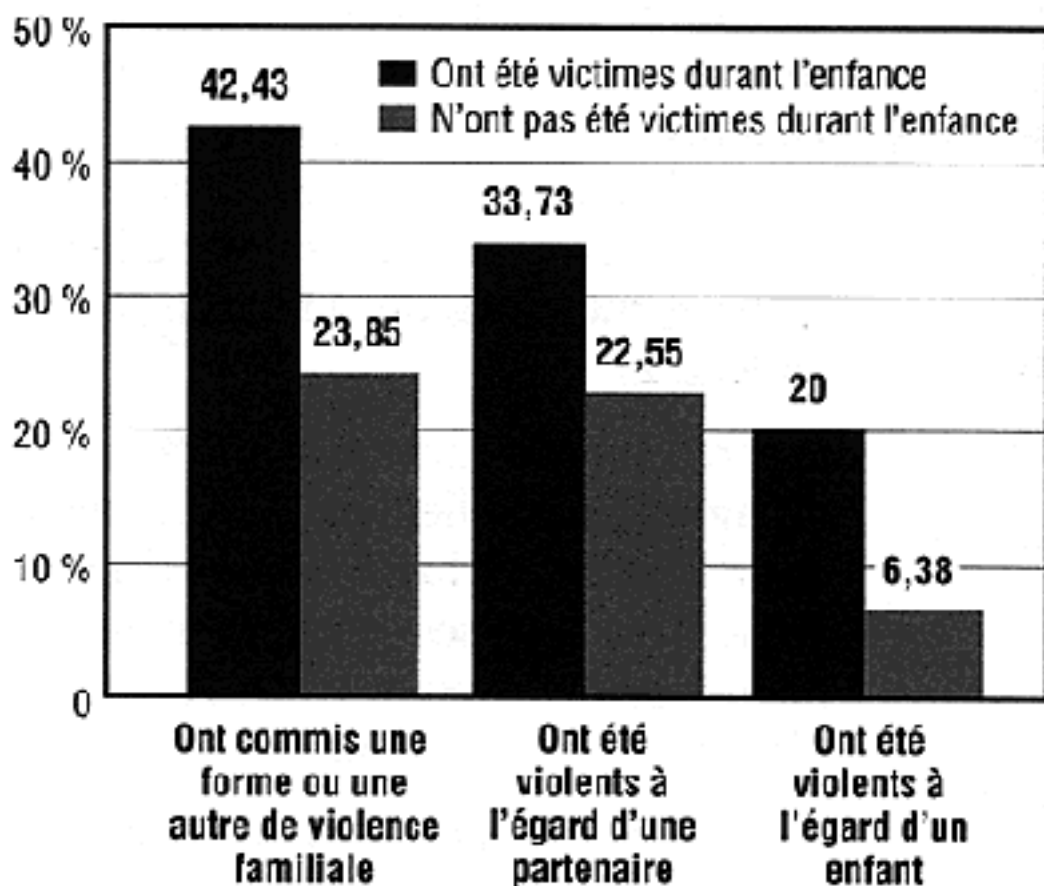
Ces données sur la victimisation semblent confirmer l'idée généralement admise que les détenus ont souvent eu une enfance difficile durant laquelle ils ont été victimes et témoins de violence.

Conformément aux recherches actuelles sur la victimisation<sup>(6)</sup>, l'étude a montré l'existence d'une corrélation entre la victimisation pendant l'enfance avec la violence familiale perpétrée à l'âge adulte. Les détenus qui avaient été victimes ou témoins de violence familiale au cours de leur enfance étaient plus violents à l'âge adulte que les autres détenus.

Plus précisément, ces détenus étaient près de deux fois (1,8 fois) plus susceptibles que les autres de commettre des actes de violence. En outre, cette relation entre la victimisation et la perpétration d'actes de violence se retrouvait autant dans les cas de violence à l'égard d'une partenaire féminine que dans les cas de violence à l'égard des enfants (voir le graphique 2).

**Graphique 2**

**Relation entre la victimisation durant l'enfance et la perpétration d'actes de violence familiale**



**Un problème auquel il faut s'attaquer**

Les résultats de l'examen des dossiers étaient remarquablement semblables à ceux d'un examen similaire effectué en Colombie-Britannique<sup>(7)</sup>. Les dossiers nous révèlent qu'au moins le tiers des détenus admis dans un établissement fédéral ont commis des actes de violence à l'égard de membres de leur famille. En outre, il semble évident qu'il s'agit là d'une sous-estimation du taux de violence familiale parmi cette population.

Il est donc manifeste que les détenus sous responsabilité fédérale risquent fortement d'agresser les membres de leur famille. Ce risque doit être pris en considération pour la surveillance des détenus en liberté conditionnelle au sein de la collectivité et la gestion des visites familiales dans les établissements.

Ce qui est le plus important toutefois, c'est que cette étude nous montre que nous devons continuer à offrir aux détenus des programmes de lutte contre la violence familiale.

---

(1) Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada, 340, av. Laurier ouest, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. On peut se procurer un rapport plus détaillé sur cette étude.

(2) APPLEFORD, B., *Étude documentaire sur la violence familiale : Prévention et traitement*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1989.

(3) ANDREWS, D.A., «Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive: utiliser des outils de prédiction du risque afin de réduire la récidive», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 14-21.

(4) «L'enquête sur la violence envers les femmes», *Le Quotidien*, Ottawa, Statistique Canada, 18 novembre 1993, no de catalogue 11-001F.

(5) MacLEOD, L., *Pour de vraies amours : prévenir la violence conjugale*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1987.

(6) WIDOM, C.S., «The Cycle of violence», *Science*, n° 244, 1989, p. 160-166. voir aussi TOLMAN, M.T. et BENNET, L.W., «A Review of Quantitative Research on Men Who Batter», *Journal of Interpersonal Violence*, n° 5, 1990, p. 87-118.

(7) DUTTON, D.G. et HART, S.D., «Les indicateurs du risque de violence familiale au sein d'une population de détenus sous juridiction fédérale», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 5, n° 2, 1993, p. 26-28. voir aussi DUTTON, D.G. et HART, S.D., «Risk Markers for Family violence in a Federally Incarcerated Population», *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 15, 1992, p. 101-112.